

**Challenge des jeunes BPM du Brabant Wallon
& 13e Perche de la Dyle**

N° LBFA : F4162

	Courses	Longueur 1	Longueur 2	Hauteur	Poids 1 (ext)	Poids 2 (int)	Perche 1 (ext)	Perche 2 (int)
11h00								
12h00	60m Min G.			Hauteur Pup G	Poids Ben. '16		1. 1m61 Min H - Min F - TC H - TC D - Sur invitation	
12h15	60m Min F.							
12h20								
12h30	60m Pup F.							3. 2m96 Min H - Min F - TC H - TC D - Sur invitation
12h45			Long. Ben '15			Poids Min G.		
13h00		Long. Min F.			Poids Pup F.			
13h15								
13h45								
14h00				Hauteur Pup F		Poids Min F.	2. 2m21 Min H - Min F - TC H - TC D - Sur invitation	
14h15			Long. Ben '16					
14h30	60m Pup G.				Poids Ben. '15			
14h45		Long. Min G.						
15h00						Poids Pup G.		
15h30	600 m Ben '16							
15h45	600 m Ben '15							4. 3m71 TC H - TC D - Sur invitation
16h00	60m : finales							
	Ben. 2016	Ben. 2015	Pup. G	Min G.	Pup. F	Min. F		
12h00	Poids		Hauteur	60m : séries		60m : séries		
12h15								
12h30					60m : séries			
12h45		Longueur		Poids				
13h00					Poids	Longueur		
13h15								
13h30								
14h00					Hauteur	Poids		
14h15	Longueur							
14h30		Poids	60m : séries					
14h45				Longueur				
15h00			Poids					
15h30	600m							
15h45		600m						
16h00-16h30			60m : finales	60m : finales	60m : finales	60m : finales		
16h30-17h00			Médailles	Médailles	Médailles	Médailles		

L'ordre des finales et de remise des médailles sera décidé en fonction de la fin des concours.

Extraits du règlement du challenge des jeunes de la province du BW :

POIDS - LONGUEUR

- Si le nombre d'athlètes participant au concours est inférieur ou égal à 15, tous les athlètes ont droit à 3 essais.
- Si le nombre d'athlètes participant au concours est supérieur à 15, chaque athlète a droit à 2 essais. On établit le classement intermédiaire après 2 essais. Seuls les 8 premiers athlètes ont droit à un 3ème essai.

HAUTEUR

- 1- Chaque athlète a droit à 2 essais maximum à chaque hauteur de barre.
- 2- Lorsqu'il ne reste plus que MAXIMUM 8 athlètes dans le concours, chaque athlète aura droit à 3 essais à chaque hauteur de barre.
- 3- La première barre est à 0,90 m. La montée des barres se fait dans un premier temps par 5 cm. Lorsqu'il ne reste plus que 8 athlètes en compétition et que le nombre d'essais passe de 2 à 3, la barre sera remontée une première fois de 5 cm, et ensuite toujours de 3 cm. Le dernier athlète en concours, et pour autant que celui-ci soit le gagnant de l'épreuve, pourra déterminer librement la montée de la barre.

Classement au challenge de régularité du Comité Provincial d'athlétisme du Brabant-Wallon :

Pour être classé au challenge général de régularité, un athlète DOIT être classé dans les 3 challenges (avoir participé à 2 cross, 2 indoor et 2 outdoor). Chaque athlète classé au challenge de régularité sera récompensé lors de la remise des prix d'octobre.

Montée des barres (perche) : 15 cm jusqu'à 4,61 m, 10 cm à partir de 4,61 m

Inscriptions :

Inscriptions via le formulaire disponible sur le site du CS Dyle : <https://www.beathletics.be/event/F4162/registrations> (sauf pour la perche - uniquement sur invitation). Les concours de hauteur sont exclusivement réservés aux athlètes du Brabant wallon. Clôture des inscriptions le 15/12 à 21h.

Confirmation et paiement sur place, au plus tard 30 minutes avant le début de l'épreuve.

Droit d'inscription: 3 euros/participant pour les athlètes BW, quel que soit le nombre d'épreuves; 3 euros/épreuve pour les autres.

Athlètes étrangers et BPM uniquement : Dossard d'un jour = 5 euros.

Les épreuves universelles et TCU (Toutes catégories universelles) sont autorisées pour les athlètes H/F selon le programme. Cette réunion d'athlétisme prévoit exclusivement des épreuves universelles (un seul classement si les spécifications sont identiques) lorsque plusieurs catégories concourent ensemble selon l'horaire.

Droit d'entrée : 5 euros

Note : Les bénévoles disponibles pour donner un coup de main peuvent se signaler au directeur de réunion (Olivier Bodart - olbodart@hotmail.com - 0478 57 66 52) et ce, dès que possible.